



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 17/12/13

Reçu en Préfecture le : 24/12/13  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 16 décembre 2013**  
**D - 2013/763**

***Aujourd'hui 16 décembre 2013, à 15h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire***

**Etaient Présents :**

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,

**Excusés :**

Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Béatrice DESAIGUES

**Santé scolaire. Action sur le développement durable.  
Empreinte écologique. Convention entre la ville de  
Bordeaux et le centre régional d'écoénergétique  
d'aquitaine. Signature. Financement. Autorisation.**

Monsieur Charles CAZENAVE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'agenda 21 et de l'action 49 prévue au thème 6 consistant à sensibiliser les jeunes générations au développement durable, la Ville de Bordeaux va, comme lors de l'année passée, développer cette action auprès des scolaires bordelais, par le calcul de l'empreinte écologique et les éco-gestes quotidiens.

Cette action sera mise en œuvre au cours du dernier trimestre de cette année scolaire 2013-2014.

Pour ce faire, la Ville demande à l'association le CREAQ (Centre Régional d'Ecoénergétique d'Aquitaine), d'assurer les interventions dans les écoles par du personnel qualifié et de fournir le matériel pédagogique nécessaire au bon déroulement de cette action éducative, moyennant une participation aux investissements induits par le montage de cette opération.

Cette action sera menée auprès de 20 écoles élémentaires, soit 500 élèves de classes de cycle III et plus particulièrement les CM1 et CM2.

A ce titre, une convention est établie entre la Ville et le CREAQ, définissant les modalités des intervenants, ainsi que le financement qui s'élèvera à 2000 euros TTC, pris en charge par la Ville, ouvert au compte 6228 – rubrique 254.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 16 décembre 2013

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Charles CAZENAVE**

**CONVENTION**  
**ACTION SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE**  
**EMPREINTE ÉCOLOGIQUE**

Entre d'une part :

**La Ville de Bordeaux,**  
**Représentée par son maire, Monsieur Alain JUPPE,**

Et d'autre part :

**Le CREAQ**  
**(Centre Régional d'Ecoénergétique d'Aquitaine)**  
**Représentée par sa Présidente, Madame Dominique PROST**

Association loi 1901 à but non lucratif et d'intérêt général pour la promotion dans la région Aquitaine, des stratégies de lutte contre le changement climatique et de décroissance de l'empreinte écologique.

Siège social : maison de la Nature et de l'Environnement - 3, rue de Tausia 33800 Bordeaux.

Tél : 05 57 95 97 04 – mail : [asso@creaq.org](mailto:asso@creaq.org) – site internet : [www.creaq.org](http://www.creaq.org)

**Code APE : 9499Z - N° SIRET : 41993219900013**

- **IL A ÉTÉ PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :**

Il est convenu que la Ville de Bordeaux et le CREAQ s'associeront dans une action de sensibilisation aux gestes quotidiens favorables au développement durable pour les classes de cycle III des écoles élémentaires y participant et portant sur l'éco-consommation, la maîtrise de l'énergie, la préservation de la ressource en eau et la gestion des déchets.

## **CECI AYANT ÉTÉ EXPOSÉ, IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ :**

### **ARTICLE 1 : Objet**

La Ville de Bordeaux souhaite développer pour les élèves des écoles élémentaires de la ville, des séances de sensibilisation sur les gestes quotidiens favorables au développement durable.

Pour ce faire, elle demande à l'association CREAQ d'impulser une action pour l'année scolaire 2013-2014, assurée par des personnes qualifiées.

### **ARTICLE 2 : Objectif de l'action**

Destinée aux élèves du cycle III des écoles élémentaires volontaires de Bordeaux, la formation a pour objet de sensibiliser les élèves à l'impact de nos gestes quotidiens et de les aider à découvrir ceux contribuant à rendre concrète la notion d'éco-responsabilité.

### **ARTICLE 3 : Description des actions**

L'ensemble des bénéficiaires pourra s'appuyer sur un support de réflexion qui a été intitulé : **le carnet de DD**, distribué par le CREAQ.

Pour l'année scolaire 2013-2014, deux formules sont proposées aux écoles :

- La première consiste en une intervention assurée par un animateur du CREAQ.
- La deuxième, plus approfondie coordonnée par le CREAQ, se déroule en trois temps forts, et implique les classes et les familles sur les thèmes suivants : écomobilité, déchets, répartition des richesses et ressources mondiales.

#### **1 ère étape : le remue-méninges (p.2 et 3)**

Il s'agit d'une phase d'éveil et de questionnement à mener en classe par l'enseignant.

#### **2 ème étape : le calcul de l'empreinte écologique (p. 4 à 15)**

#### **3 ème étape : Bilan des résultats de l'empreinte : comment tendre vers le Développement Durable (p. 16 à 17)**

#### **ARTICLE 4 : Bénéficiaires et période de l'action**

Il s'agit d'une opération limitée à 500 élèves du cycle III des écoles élémentaires volontaires et plus particulièrement les élèves des classes CM1 et CM2, pour l'année scolaire 2013-2014.

Elle se déroulera pendant le deuxième et le troisième trimestre.

#### **ARTICLE 5 : Obligations des deux parties**

↳ L'association CREAQ s'engage à :

- intervenir dans les écoles à la date convenue entre les parties et non modifiable à moins de 15 jours avant la dite intervention.
- transmettre les informations et les documents aux écoles.
- la préparation, l'organisation, la conception, la logistique, le bon déroulement des interventions et la valorisation finale.

↳ La Ville de Bordeaux s'engage à imprimer les carnets de DD à la date convenue.

#### **ARTICLE 6 : Financement de l'opération**

Le CREAQ sera financé pour un montant fixe et forfaitaire de 2000 euros pour 20 classes

□. 20 classes..... 2 000 €

Une facture sera adressée par l'association CREAQ à la Ville de BORDEAUX.

Le délai de paiement est fixé à 45 jours maximum à réception de la facture.

#### **ARTICLE 7 : Responsabilité**

Pendant toute la durée de l'opération, la couverture des accidents ou dommages survenant au(x) participant(s) ou provoqués par eux à des tiers, incombe à celui dont la responsabilité civile est engagée.

Fait à BORDEAUX, en cinq exemplaires, le

**Pour la Ville de Bordeaux,**

Le Maire Alain JUPPE

**Pour l'association CREAQ**

Madame la Présidente

Madame Dominique PROST